

**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal  
d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR10.44PR  
concernant  
le budget pour l'année 2011**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie les 8, 16 et 22 novembre pour l'étude du préavis cité en titre. M. Daniel von Siebenthal, Syndic, ainsi que M. Pierre Meyer, responsable des finances communales, ont aussi participé aux séances. Ils ont répondu à l'ensemble des questions de la Commission, qui a beaucoup apprécié les explications et compléments d'information fournis.

## **GENERALITES**

Le budget de fonctionnement 2011 présente un excédent des charges de Frs. 1'361'150.-. Il intègre le nouveau système de péréquation intercommunale qui implique, entre autres, une baisse de 6 points d'impôts pour la commune. Avec l'introduction de ce nouveau système, la péréquation reste tout de même favorable pour notre ville.

La facture sociale augmente de 44% par rapport au budget 2010, ce qui est dû, d'une part, à l'augmentation du coût des prestations sociales et au nouveau système péréquatif d'autre part.

Les investissements votés par le Conseil communal pour l'année 2011 s'élèvent à 35 millions de francs. Ceux qui seront réalisés en 2011 devraient atteindre 45 millions. Ils concernent surtout l'adaptation des infrastructures communales à l'augmentation de la population yverdonnoise. Les dépenses importantes liées au projet d'agglomération sont prévues en 2012 et 2013.

Pour la première fois depuis plusieurs années, notre ville devra avoir recours à l'emprunt pour financer les projets de l'année 2011, ce qui n'est pas une surprise. La capacité d'autofinancement de la commune est en effet en baisse et la dette va augmenter après plusieurs années de réduction.

Concernant les charges de personnel, on peut relever la création de 16 postes supplémentaires (y compris l'augmentation du taux d'occupation de postes existants) dont voici la liste :

- 1 poste d'assistante en communication
- 0.3 poste de technicien de théâtre (TBB)
- 0.8 poste d'assistante de direction
- 0.6 poste de conciergerie (bâtiments administratifs et écoles)
- 1 poste de responsable des constructions
- 1.2 poste au Bureau AggloY (50% à charge du canton)
- 0.2 poste à STE (administration et jardins)
- 1.5 postes pour les cantines scolaires
- 0.2 poste du responsable de l'animation
- 3.1 postes pour la Croquette
- 0.1 poste du délégué à la jeunesse
- 0.2 poste pour l'animation
- 0.2 poste pour la Clinique dentaire
- 0.1 poste pour les transports scolaires
- 5 postes d'aspirants pour la police
- 0.5 poste de garde-bain pour la piscine
- 0.1 poste pour le secrétariat aux sports
- 0.5 poste pour le SEY (services généraux)

Pour maîtriser le déficit, 7 postes ne sont budgétés qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011. Les engagements débiteront au plus tôt à cette date.

L'effort réalisé en ce qui concerne la création de places d'apprentissage est à signaler, puisque 4 places de plus sont prévues au budget 2011 (26 en tout), contre une de plus au budget 2010.

La Commission des finances estime que la mise en place de Sagenord est trop récente pour pouvoir juger de ses incidences financières. Elle relève que le fonds de renouvellement communal n'est plus alimenté, du fait de la création d'un fonds Sagenord. Ceci représente une diminution de cashflow pour la commune.

Les services techniques STE, SEY et URBAT possèdent des enveloppes budgétaires pour des comptes bien précis. Ils ont une marge de manœuvre pour transférer des montants d'un compte à l'autre, pour autant que le total de l'enveloppe reste fidèle au budget initial : des dépassements sont donc tolérés dans certains de ces comptes pour autant que d'autres présentent des économies.

La Municipalité a choisi de budgéter la taxe au sac depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Elle a décidé de maintenir la taxe non pompier pour l'année 2011, étant donné que le processus de régionalisation ne sera pas finalisé avant juillet 2011.

L'allocation d'aide aux familles, récemment acceptée par le Conseil communal, figure au budget. Sa mise en œuvre sera vraisemblablement repoussée à la deuxième partie de l'année 2011, le temps qu'un règlement soit établi.

## **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

### **1. Administration générale**

#### **101 Municipalité**

101.3105 Actions de communication

Ce poste comprend, entre autres, une collaboration avec la HEIG-VD (Frs. 90'000.-) et l'Université d'été (Frs.90'000.-).

101.3185 Honoraires et frais d'expertises

Les honoraires et frais d'expertises (Frs. 120'000.-) sont globalement en hausse (administration, aménagement du territoire). Ce poste comprend aussi les frais de fiduciaire, de contrôle interne et un mandat donné à la HEIG-VD lié à la révision des statuts du personnel.

#### **110 Secrétariat général**

110.3011 Traitements

Les postes liés à la communication représentent 1,5 ETP.

#### **130 Ressources humaines**

130.3091 Frais de formation

Ce nouveau concept concerne, entre autres, un cours destiné aux apprentis (Frs. 42'000.-)

### **2. Finances**

#### **210 Contributions publiques**

L'estimation des recettes fiscales se base sur les acomptes 2010, une croissance de 1% et une projection de l'augmentation de la population.

#### **220 Service financier**

Pour cette rubrique, les revenus sont illogiquement plus élevés que les charges. Ceci s'explique par le fait que de la facturation interne y est comptabilisée.

## **230 Amort. et subventions divers**

230.3654 Part. association médicale du Centre thermal

Le canton a décidé de supprimer sa subvention. La commune attend un rapport sur cette association pour déterminer s'il est légitime de poursuivre la subvention communale. En attendant, elle est maintenue au budget 2011.

## **3. Bâtiments et urbanisme**

### **300 Administration Urvat**

300.3011 Traitements

Vu l'augmentation du nombre des collaborateurs, ce poste d'assistante de direction supplémentaire s'avère nécessaire. Urvat est d'ailleurs le seul service à ne pas avoir de poste similaire.

### **346 Bâtiments patrimoine financier**

346.4231 Produits des locations

Location Quai de Nogent 5 : L'état locatif avant travaux se montait à Frs. 63'000.-. L'état actuel se situe à Frs. 143'000.-, y compris le nouveau bail pour la garderie (Frs. 66'840.-). Le budget 2011 prévoit une estimation pour des éléments non encore déterminés à ce jour, soit le bail pour le garde-meubles dans les combles, le bail pour la Fanfare l'Avenir (qui devra probablement être compensé par une subvention) et l'adaptation des loyers suite aux travaux.

### **355 Bâtiments scolaires**

355.4904 Locations internes

Location Cygnes 10 : Concernant le Conservatoire de musique, un loyer pour 7 mois a été inscrit au budget 2011, en recettes chez Urvat, et en charges dans les comptes Education et Jeunesse. En cas de non participation du conservatoire au loyer, cette somme pourrait passer dans le compte subvention 717.3663 *Aides à l'école de musique*, lors du bouclage des comptes.2011.

### **427 Bureau AggloY**

Avec la participation du canton à raison de 50%, les coûts du bureau devraient rester stables pour quelques années.

427.3011 Traitements

Le responsable du bureau est payé maintenant par les communes. Il se trouvait auparavant au compte 427.3185 *Prestations de tiers*, puisqu'il était assumé à l'externe.

## **4. Travaux et environnement**

### **455 Déchets**

455.3149 Organisation générale

La gestion de la taxe au sac sera assumée par la STRID dans un premier temps. Le poste prévu pour cela dans le préavis 33 ne sera pas créé en 2011.

455.3526 Gestion Strid SA

Le prix du traitement des déchets (7'600 tonnes) est de Frs. 276.- (en francs par tonne).

### **466 STEP – compte épuration**

466.4342 Taxes d'épuration

La taxe d'épuration a passé de 1.20 à 1.50 en 2010. Elle va augmenter à 1.80 en 2012 et à 2.10 en 2016, afin d'alimenter le fonds STEP en prévision de la rénovation complète de la station d'épuration qui sera nécessaire dans quelques années, rénovation estimée à 25 millions de francs.

## **5. Education et Jeunesse**

### **51 Enseignement primaire**

#### **516 Charges scolaires et parascolaires EP**

516.3112 Achats mobilier scolaire

Le taux de renouvellement du mobilier scolaire est très faible (2%).

#### **712 Cantines scolaires**

Actuellement les repas sont facturés en fonction du revenu des parents, entre 7 et 12 francs le repas. Un tarif incitatif unique et unifié pour toutes les cantines à Frs. 7.50 le repas est à l'étude (le prix coûtant pour 1 repas est de Frs.10.-).

#### **717 Jeunesse administration**

717.3904 Loyers internes

Ce compte comprend la location des locaux de Neuchâtel 2 et les salles actuelles du Conservatoire de Musique jusqu'en juillet 2011 (Frs. 130'000.-).

#### **718 Jeunesse Animation et loisirs**

718.3116 Matériel activités et animation

Le projet Midnight Sport est une nouvelle prestation pour les jeunes créée en collaboration avec une association lausannoise et qui rencontre un grand succès.

## **6. Police et sports**

### **170 Sports**

173 Stade municipal

En 2010, la municipalité a demandé un audit pour évaluer si les exigences de la Swiss Football League et ses récurrentes demandes d'amélioration du stade sont fondées et si les infrastructures mises à disposition des équipes sont suffisantes.

### **61 Corps de police**

#### **611 Police municipale**

611.3011 Traitements

Ce compte est difficile à estimer vu les fréquentes démissions des policiers (7 durant l'année 2009). Ces dernières années, le chiffre officiel de 44 policiers n'a jamais été atteint. De plus, les aspirants étaient compris dans le total, ce qui semblait incorrect, puisqu'ils ne fournissent pas de prestations pendant l'année qu'ils passent à l'école de Savatan. Au budget 2011, les aspirants ne sont plus compris dans l'effectif des policiers.

Vu le contexte, les 5 aspirants de plus ne correspondent pas dans les faits à 5 policiers de plus.

611.3185 Prestations de tiers

Les communes ont augmenté leur contribution de Frs. 1.- par habitant pour pouvoir bénéficier de deux postes dévolus à la réforme policière.

## **7. Affaires sociales et culture**

### **15 Activités culturelles**

#### **152 Affaires culturelles**

##### 152.3653.03 Association du Petit Globe

La subvention accordée au départ au théâtre était le résultat d'une estimation. Vu l'augmentation du nombre de spectacles et de spectateurs, il a été décidé de renforcer la subvention pour tenir compte de cette évolution.

##### 152.3653.06 Amalgame

Etant donné les problèmes financiers rencontrés par le comité qui gère cette salle de concerts, et le fait qu'elle propose une programmation assez unique dans la région, la Municipalité, suivant les conseils du délégué à la culture, a débloqué les fonds nécessaires pour engager une personne chargée de s'occuper de cette salle et de rétablir l'équilibre financier.

#### **153 Théâtre Benno Besson**

##### 153. 4392.01 Création-recettes

La Commission relève le saut existant entre le budget 2011 et les comptes 2009. Bien que ce compte s'équilibre année après année, elle espère qu'il en sera de même aux comptes 2011.

### **71 Service social**

#### **710 Service social communal**

##### 710.3654.02 Maintien à domicile

Cette contribution représente un montant de Frs. 99.45 par habitant.

#### **714 Accueil de jour des enfants**

##### 714.4525 Contributions des communes

Ce système est maintenant en place depuis quelques années. La contribution socle est de Frs. 20.- par habitant. La contribution supplémentaire est constituée par le déficit des garderies réparti en fonction du nombre d'enfants pris en charge pour chaque commune.

#### **740 Office du logement**

##### 740.3655 Aides individuelles au logement

Une campagne d'information reste encore à faire concernant cette nouvelle aide individuelle au logement (AIL).

## **8. Service des Énergies**

### **81 Service des eaux**

#### **811 Entretien du réseau**

##### 811.4342.01 Droit de timbre facturé à Sagenord

Le droit de timbre a dû être revu à la baisse. Le montant au budget 2010 a été surestimé, le calcul du timbre n'étant pas encore calculé précisément.

#### **812 Exploitation SEO**

##### 812.4356.01 Frais d'exploit. fact. à Sagenord

Ces frais ont par contre été renégociés à la hausse.

## 82 Service du gaz

### 812 Achats et vente SEG

#### 820.4352.02 Taxe CO2

Cette taxe est facturée à la commune lorsqu'elle achète le gaz. Elle est reportée sur le client. En 2011, elle passera de 3 à 9 centimes par litre d'huile de chauffage. Cela correspond à une hausse de 12 à 36 francs par tonne de CO2. Un relèvement de la taxe s'impose vu que les émissions de CO2 dues aux combustibles n'ont pas diminué suffisamment entre 2007 et 2008, selon l'Office fédéral de l'environnement.

## REMARQUES ET CONCLUSION

Avec l'introduction de la nouvelle péréquation intercommunale et la bascule des points d'impôts qui lui est liée, le budget 2011 n'est pas entièrement comparable aux budgets précédents. Sur le fond, il est néanmoins guidé par les mêmes priorités, à savoir la volonté de contenir les dépenses et le maintien d'une marge d'autofinancement suffisante.

Il reflète avec une acuité particulière le subtil et difficile dosage mis en œuvre pour maîtriser un endettement en hausse et permettre malgré tout le développement harmonieux et ambitieux d'une ville en pleine expansion, tout en préservant la qualité des prestations.

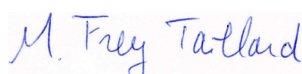
La Commission regrette que la Municipalité ne prenne toujours pas de mesures visant à supprimer le stand de tir, dont le coût s'avère important en regard de l'utilisation qui en est faite. Ceci permettrait une intéressante revalorisation de ce site.

La Commission rappelle qu'elle demande depuis longtemps de recourir à des préavis globaux pour les travaux d'entretien des différents réseaux, les grands chantiers continuant d'être traités dans le cadre de préavis spécifiques.

La majorité de la Commission annonce qu'elle dépose un amendement à l'article 1 du budget en proposant, au compte 710. 3659 *Aide au développement*, de faire passer la contribution de Frs. 1.50 à Frs. 2.- par habitant. Ainsi, le poste budgétaire en question augmenterait de CHF 13'200.-. Par ce biais, la majorité de la commission demande à la Municipalité de consolider son engagement auprès de la Fédération vaudoise de coopération. Cet amendement a été accepté par la Commission par 5 voix pour et 4 contre.

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la Commission des finances vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1 et 2 du préavis PR10.44PR, tels que présentés par la Municipalité.

Pour la Commission des Finances



Martine Frey Taillard

Yverdon-les-Bains, le 29 novembre 2010.